

Plan d'action de la Faculté des Sciences psychologiques et de l'éducation Université libre de Bruxelles

Dans le cadre du processus d'évaluation mené par l'AEQES

Le plan d'action que nous nous proposons de mettre en œuvre est étroitement lié à la nécessité, en terme de qualité, de s'engager dans une évaluation des importantes réformes des programmes de cours que nous venons de réaliser. La plupart de ces réformes sont d'application dès cette année académique 2016-2017 (les modifications des programmes de BA1 ayant déjà pris cours cette année académique 2014-2015).

Un ensemble de mesures seront donc articulées à ce processus dynamique d'évaluation des programmes et d'amélioration des cursus (dans l'ensemble de leurs composantes) en fonction de cette évaluation. Un outil essentiel résidera dans la poursuite, année après année, de l'enquête menée auprès des étudiant.e.s de Bachelier. Il s'agira bien sûr de mettre en place également une enquête auprès des étudiant.e.s des Masters. Et il sera évidemment essentiel d'articuler cette démarche à une évaluation, sous d'autres formes, d'autres aspects importants de nos formations, notamment la cohérence de la structure des programmes et des Unités d'Enseignement, les diverses formes d'évaluations des étudiant.e.s, l'organisation des stages, nos rapports avec les milieux professionnels, et le suivi du devenir de nos anciens et anciennes étudiant.e.s.

Ces processus récurrents feront l'objet d'une présentation annuelle de leurs résultats au Conseil facultaire.

- Enquêtes et suivi « qualité » des Bacheliers

En articulation avec la Commission de l'Enseignement et le Conseil Facultaire, en collaboration étroite avec le Bureau Étudiant et la cellule PRAC-TICE : amélioration du questionnaire (passé en 2014-2015) et passation de celui-ci durant le second quadrimestre 2015-2016. L'analyse et la discussion auront ensuite lieu en Commission de l'Enseignement puis en Conseil Facultaire. Une information et un feedback seront assurés vers les enseignant.e.s, les membres du corps scientifique et les étudiant.e.s.

Sous la coordination du ou de la Vice-Doyen.ne à l'Enseignement, le processus se répètera les années impaires pour être en phase avec le calendrier bisannuel des révisions des programmes académiques et s'inscrira comme une aide à l'amélioration de nos programmes et de l'ensemble des dispositifs facultaires relatifs à l'enseignement et à l'aide à la réussite. Il nous aidera également, et en collaboration avec la cellule PRAC-TICE, à participer à l'amélioration des dispositifs mis en place au niveau central par l'Université.

- Enquêtes et suivi « qualité » des Masters

Un processus similaire sera mis en place pour nos Masters. L'élaboration de la méthodologie sera réalisée en 16-17 en collaboration avec la cellule PRAC-TICE.

- Cartographie des modalités d'évaluation des étudiant.e.s

Il apparaît également souhaitable à la fois de cartographier les modalités d'évaluation des étudiant.e.s tout au long de leur parcours académique mais également de veiller à l'équilibre des différentes formes évaluatives en cours du cursus. Ce processus, articulé au processus d'évaluation des réformes de nos

programmes, a démarré en 2016-2017, à l'initiative de la commission interne pour la qualité des enseignements et des apprentissages (CIQEA) et avec le concours de la cellule PRAC-TICE. La CIQEA en rendra compte via un rapport présenté au Conseil Facultaire

- Articulation des Activités d'Apprentissage au sein des Unités d'Enseignement

Dans notre réforme des programmes, la contrainte des 5.n crédits, propre à notre Université, nous a parfois amené à créer des Unités d'Enseignement en rassemblant plusieurs cours. Il est donc essentiel d'évaluer et de s'assurer de la cohérence de ces Unités d'Enseignement, y compris pour ce qui concerne l'évaluation des étudiant.e.s. Ce processus, sera réalisé en collaboration avec les Conseillers et les Conseillères pédagogiques de l'Université (cf. Cellule PRAC-TICE) est à articuler au processus global d'évaluation des réformes de nos programmes. Le projet pourrait commencer à se construire dès 2016-2017. La CIQEA se chargera d'initier et de coordonner ce travail, et fera rapport à la Commission de l'Enseignement. Le Bureau Etudiant de la Faculté sera mobilisé pour réaliser un état des lieux. Les fruits de ce travail devraient permettre, le cas échéant, d'orienter une dynamique d'adaptation des programmes.

- Adaptation de la charge des enseignants

La Faculté fait depuis plusieurs années le constat d'un encadrement insuffisant par rapport au nombre d'étudiant.e.s grandissant. Il n'est pas envisagé, dans les plans stratégiques de l'Université, d'accroissement sensible du personnel enseignant. Afin de réduire la charge des académiques et leur permettre maintenir la qualité de leur encadrement, la solution prônée par l'Université est de réduire l'offre d'enseignement et par là, de diminuer le nombre d'heures d'encadrement par enseignant.e. Ce processus, qui a débuté cette année (16-17) par un état des lieux des charges des enseignants, est à articuler au processus d'évaluation des réformes des programmes. Ce travail servira de point d'appui pour d'éventuels aménagements de programmes, dans les délais ad-hoc fixés par l'institution (modifications possibles tous les deux ans).

- Organisation des stages et relations avec les milieux professionnels

A planifier sur les années académiques 2016-2017 et 2017-2018 : l'organisation d'une rencontre « information-discussion-échanges », pour chacune des filières de nos Masters, avec les maîtres de stages et les représentant.e.s d'institutions qui accueillent nos étudiant.e.s. Les fruits de ces rencontres seront rapportés, discutés et analysés en Commission des Stages, en Commission de l'Enseignement, en CIQEA, et en Conseil Facultaire. En outre, un rapport de ces rencontres devra être produit et présenté en Conseil facultaire.

- Suivi de nos anciens étudiants

L'Université mettra en place prochainement un suivi systématique de ses alumni. L'idée étant à la fois de garder un contact privilégié avec les ancien.ne.s étudiant.e.s diplômé.e.s de 2^{ème} cycle, et de pouvoir connaître leurs horizons professionnels en regard de leur formation universitaire. Dans le prolongement de cette démarche, la Faculté profitera de l'opportunité pour assurer une plus grande communication avec ses diplômé.e.s. Les enjeux sont multiples, sur le plan de la qualité de nos enseignements, nous envisageons de pouvoir récolter une information précieuse sur l'articulation de nos programmes, nos référentiels de compétences et les débouchés professionnels. Le processus pourrait démarrer en 2016-2017, si les outils sont mis en place au niveau central. Le Coordinateur institutionnel ou la Coordinatrice institutionnelle veillera à la mise en place du dispositif et à la bonne information des facultés concernant ce processus.

I. Coordination des structures et circulation de l'information

Plusieurs mesures pourront être prises, sur divers plans, en vue d'améliorer la qualité de la gestion administrative des programmes et des parcours des étudiants, mais également la qualité de la transmission d'informations.

- Une plus grande coordination et une meilleure circulation de l'information, entre le secrétariat facultaire et les secrétariats des services, pourra être assurée grâce aux nouvelles structures hiérarchiques adoptées par l'Université. Une réflexion sur ce point est menée depuis 2015-2016. Des procédures sont mises en places, à l'initiative du Directeur de l'administration facultaire et de son adjoint.
- La mise en place d'un intranet facultaire, assurant le lien entre tous les membres de la Faculté, permettrait une diffusion accrue de l'information, une fluidification des processus administratifs et une dynamisation de ses structures participatives. Cet intranet constituerait par ailleurs une véritable mémoire interne de la Faculté. L'Université développe un projet d'intranet allant dans le sens détaillé ci-dessus. Les facultés sont impliquées dans ce processus via leur direction administrative et les responsables de la communication. Le projet devrait aboutir d'ici l'année académique prochaine (2017-2018).
- De manière générale la gestion des locaux et des horaires reste une grande préoccupation et difficulté pour le fonctionnement de l'Université. Dans le cadre facultaire, il a été mis récemment sur pied un outil de gestion centralisé et disponible en ligne permettant d'optimiser les espaces dont nous disposons. Ceci a notamment permis de mieux répondre aux besoins des enseignant.e.s en termes de locaux et d'équipement. Cet outil doit maintenant évoluer via des procédures standardisées en tenant compte de notre première expérience des usages effectifs des enseignant.e.s. Un premier état des lieux est à réaliser. L'adjoint du Directeur de l'Administration Facultaire, et la responsable des horaires en faculté en seront à l'initiative.
- La Faculté dispose d'un site internet dédié à la gestion des salles informatiques. Ce site permet notamment de connaître instantanément la disponibilité et l'état fonctionnel des postes de travail. Dans l'avenir, il faudrait donner davantage de visibilité à cet outil, particulièrement auprès des corps enseignant et scientifique et des étudiant.e.s. Pour se faire, un document d'information de synthèse sera mis sur pieds et diffusé largement. L'adjoint du Directeur de l'administration facultaire, ainsi que le technicien informatique^{2e}, en assureront la mise en œuvre. Ce dispositif sera mis en œuvre en 2016-2017.
- Dans le cadre de leurs travaux, les Centres de recherche de la Faculté utilisent un nombre importants de tests dans de nombreux domaines de la psychologie. S'il existe une testothèque à destination des étudiant.e.s, il n'existe à l'heure actuelle aucun catalogue faisant l'inventaire des tests disponibles dans l'ensemble la Faculté. Ce catalogue devrait permettre de mettre à disposition des étudiant.e.s une grande variété de tests psychotechniques dont ils et elles peuvent avoir besoin dans le cadre de travaux pratiques, de leur stage ou encore dans le cadre de la réalisation de leur mémoire. La création d'une base de données centralisée assurerait à la fois une meilleure visibilité de la collection et une optimisation de la gestion administrative. Un document d'information sera rédigé pour assurer la visibilité de cet outil et la marche à suivre pour en faire usage. Ce processus débutera en 2016-2017.
- L'ancien réseau informatique basé sur une technologie obsolète sera remplacé suivant le Plan de déploiement institutionnel dès 2017. Des tests de bande passante permettront aisément de connaître la qualité du réseau dans les différents locaux occupés par la Faculté.

II. Aides à la réussite

- Dans le cadre des évaluations pédagogiques, qui sont désormais organisées deux fois par an aux étudiants, il est mis en évidence qu'un feed-back qualitatif et/ou quantitatif sur le travail de la Commission d'Évaluation Pédagogique à destination des étudiant.e.s serait souhaitable. Ceci permettrait d'encourager leur participation aux demandes d'évaluations pédagogiques. Ceci sera mis en place dès 2016-2017, avec une perspective d'amélioration continue. Le feed-back donné par les étudiants aide à mieux comprendre les difficultés rencontrées. Il s'agit donc d'un outil précieux pour mieux penser notre aide à la réussite. Un rapport bisannuel (à l'issue de chaque campagne d'évaluation) sera envoyé aux étudiants, à l'initiative de la Commission d'évaluation pédagogique.
- Il est envisagé d'intégrer le système de podcast dans la majorité des cours de Bachelier. Ceci permettrait notamment aux étudiant.e.s adultes en reprise d'études, aux étudiant.e.s ERASMUS ou dans le cadre de cursus conjoints, de suivre plus activement les enseignements dispensés. Ce projet, qui est à articuler au processus d'évaluation des réformes des programmes, se construira progressivement à partir de 2016-2017. Un rapport sur la mise en place des dispositifs de podcast dans les auditoriums est à construire, avec l'aide des acteurs institutionnels concernés, dont le responsable de la cellule podcast. En outre, un état des lieux, en faculté, des cours utilisant cette technologie pour leur diffusion, sera réalisé par l'administration facultaire.
- En plus d'avoir créé en son sein un groupe « Valorisation des acquis de l'expérience », la Faculté se dotera d'un système de tableau de bord permettant de suivre au plus près, les parcours et trajectoires des étudiants passés par ce processus. La construction de l'outil pourra démarrer en 2016-2017, afin de le mettre en application en 2017-2018. En ce qui concerne les cohortes arrivant en Master, la création d'un tableau de bord recensant ces données et permettant leur analyse descriptive. Il sera maintenu à jour chaque année, à l'initiative des président.e.s du jury et du Directeur de l'administration facultaire et/ou de son adjoint.
- La prise en charge des étudiant.e.s à besoins spécifiques bénéficie depuis deux ans d'une procédure de suivi renforcée. La diversité importante des besoins rend toutefois cette tâche complexe et lourde pour les personnes responsables. Pour améliorer l'efficacité du processus, il est envisagé que ces étudiant.e.s puissent bénéficier d'un parrainage coordonné par le Bureau Étudiant de la Faculté avec le soutien du responsable administratif ou de la responsable administrative des étudiants EBS. Un rapport annuel rendra compte de cet encadrement et de ce parrainage. Il sera présenté en Conseil facultaire. Ces mesures pourront être mises en œuvre dès 2015-2016.

III. Mobilité des étudiant.e.s et collaborations interuniversitaires

- Pour dynamiser le processus de mobilité des étudiant.e.s, notre Vice-Doyenne aux relations extérieures et internationales a mené une enquête en collaboration avec notre Bureau Étudiant. Cette enquête nous a aidé à repérer les freins et les moteurs qui participent au processus ERASMUS/CREPUQ. Sur cette base, un plan stratégique « mobilité étudiante » a été rédigé en 2016-2017. Sa mise en œuvre est en cours.
- Dans le mouvement d'une ouverture aux autres universités y compris notre Université sœur, la VUB, la Faculté réfléchit à offrir à ses étudiant.e.s la possibilité de suivre un cours dans une autre langue que le français (néerlandais ou anglais) ou dans une autre université. Ces crédits seraient valorisés dans le cursus de l'étudiant. Tenant compte du timing institutionnel des

réformes de nos programmes, la commission de l'enseignement se penchera sur cet aspect lors de la prochaine révision des programmes, en 2018-2019.

Décembre 2016